

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/11D

Paris, 6 juin 2006

Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Trentième session**

**Vilnius, Lituanie  
8-16 juillet 2006**

**Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques**

**11D. Suivi du rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique**

## **RESUME**

Ce document résume les progrès qui ont fait suite aux recommandations du premier cycle du rapport périodique pour la région Asie-Pacifique conformément aux deux programmes régionaux – « Action Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 » – adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27<sup>e</sup> session (UNESCO, 2003).

Pour plus d'informations sur les plans d'actions concernant le suivi des rapports périodiques adoptés lors des ateliers sous-régionaux, veuillez consulter les documents disponibles à l'adresse Internet suivante: <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

**Projet de décision: 30 COM 11D, voir point II.**

## I. Progrès accomplis et activités prévues

1. Depuis la 7<sup>e</sup> session extraordinaire du Comité (UNESCO, 2004) et conformément au plan de travail adopté par ce dernier dans le document de travail *WHC-04/7EXT.COM/5D*, les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre du suivi du rapport périodique de la région Asie-Pacifique, conformément aux remarques et recommandations exprimées par les Etats parties.

<i>Suivi des activités entreprises</i>	<i>Calendrier</i>
1. Réalisation et diffusion en version CD-ROM des résumés des rapports périodiques concernant les rapports périodiques nationaux ;	<b>décembre 2004</b>
2. Réalisation et diffusion de la publication du rapport périodique en anglais et français – <i>L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, 2003</i> ;	<b>juillet 2005</b>
3. Diffusion de l'information recueillie à l'occasion du rapport périodique sur le nouveau site Internet du Centre du patrimoine mondial, <a href="http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/">http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/</a> . Le site Internet comprend : des descriptifs de pays et de sites, des modèles de documents officiels du patrimoine mondial, une mise en valeur des bonnes pratiques ainsi que des études de cas concernant les activités du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique ;	<b>mai 2005</b>
4. Lancement du programme "Patrimoine mondial – Pacifique 2009" au sein de l'atelier régional tenu au Parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande et de la mise en œuvre de plusieurs de ses activités ;	<b>À partir d'octobre 2004</b>
5. Organisation d'un atelier sous-régional de suivi en Asie du Sud (Lahore, Pakistan) ;	<b>avril 2005</b>
6. Organisation d'un atelier de suivi en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan) ;	<b>novembre 2005</b>
7. Organisation d'ateliers de suivi en Asie du Sud-est et du Nord-est (Malacca, Malaisie).	<b>décembre 2005</b>

2. Quatre ateliers sous-régionaux ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Etats parties et les Organisations consultatives pour le développement et la mise en œuvre des plans d'actions sous-régionaux conformément aux recommandations adoptées lors du premier exercice du rapport périodique et des deux programmes régionaux "Action Asie 2003-2009" et "Patrimoine mondial – Pacifique 2009".

3. Ces ateliers ont eu pour résultats:
  - a) La formation des responsables nationaux et des gestionnaires des sites sur la version révisée des *Orientations* (2005) et la création d'un Forum afin d'échanger des idées et des questions autour des thèmes de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial culturel et naturel au niveau sous-régional ;
  - b) Des débats autour des thèmes abordés lors du premier cycle de l'exercice du rapport périodique concernant les biens culturels et/ou naturels au niveau sous-régional ;
  - c) L'élaboration des plans d'action en conformité avec les quatre objectifs stratégiques (4Cs) adoptés par le Comité en 2002 (Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités et Communication) afin de répondre aux besoins des Etats parties concernés ;
  - d) La présentation des outils utiles pour améliorer l'état de conservation des biens culturels et/ou naturels, tels que l'évaluation du risque, l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et la définition des indicateurs pour le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.
4. Malheureusement, en raison des contraintes budgétaires, les questions concernant la protection et la gestion du patrimoine naturel n'ont pas pu être traitées par deux des ateliers sous-régionaux susmentionnés, à savoir, ceux de Lahore et Malacca.

#### **A. Sous-région Pacifique**

5. Le patrimoine mondial dans la sous-région du Pacifique, incluant 13 Etats parties, est fortement sous-représenté. A part l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un seul bien figure sur la Liste du patrimoine mondial (Rennell Est, îles Salomon). De plus, jusqu'à l'année 2004, seul Fidji a soumis sa Liste indicative. Suite au rapport périodique en 2003 et à l'adoption du programme « Patrimoine Mondial – Pacifique 2009 » par le Comité lors de sa 27<sup>e</sup> session (UNESCO, 2003), un plan d'action pour sa mise en œuvre a été élaboré et approuvé par tous les Etats parties de la région lors d'un atelier tenu en octobre 2004, au sein du Parc national de Tongariro (bien du patrimoine mondial, Nouvelle-Zélande). Ce plan d'action a été approuvé par le Comité lors de sa 7<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2004).
6. Depuis, le Centre du patrimoine mondial a coopéré étroitement avec tous les Etats parties dans la mise en œuvre du plan d'action approuvé en Nouvelle-Zélande (Parc national de Tongariro). Ainsi, dix activités correspondant exactement aux objectifs stipulés dans le plan d'action ont été entreprises ou sont en cours de l'être avec le financement du Fonds du patrimoine mondial, pour une somme globale approximative de 200 000 dollars EU. Ces activités concernent la préparation de listes indicatives et de dossiers de proposition d'inscription au patrimoine mondial. De plus, afin de réaliser une série d'activités prévues dans le plan d'action, un complément extrabudgétaire d'un montant de 190 000 dollars EU a été mobilisé. En voici quelques exemples : un atelier pour élaborer un cadre thématique pour d'éventuels dossiers de proposition d'inscription (Vanuatu, du 5 au 8 septembre 2005), quatre ateliers régionaux et nationaux concernant le renforcement des capacités et la sensibilisation du public, ainsi que des séminaires en vue de développer des

stratégies et plans d'action du patrimoine mondial au niveau national, mais aussi une assistance technique pour la préparation des listes indicatives. En conséquence, depuis le mois d'avril 2006, trois Etats parties du Pacifique ont soumis leurs listes indicatives, alors que six autres sont en cours de réalisation. Cinq plans d'action nationaux ont, de plus, été élaborés dans le cadre du plan d'action - Pacifique 2009. On peut s'attendre à ce que d'ici mi-2007, tous les Etats parties insulaires du Pacifique aient soumis leurs listes indicatives, et qu'un certain nombre de dossiers de proposition d'inscription soit également soumis avec succès. Trois demandes d'assistance internationale pour la préparation des dossiers de proposition d'inscription pour le patrimoine mondial ont été soumises cette année, deux provenant des îles Marshall et une de Les Palaos. Afin de maintenir ce soutien, le Centre du patrimoine mondial a élaboré des propositions s'élevant à 283 224 dollars EU auprès des pays donateurs.

7. Evidemment, la mise en œuvre et le soutien de ces nombreux projets, avec ses charges administratives et de communication, impliquerait, pour le Centre du patrimoine mondial et le bureau de l'UNESCO à Apia, de renforcer leurs ressources humaines et financières.

## **B. Sous-région Asie du Sud et de l'Ouest**

8. Un atelier de suivi sous-régional concernant le suivi du rapport périodique en Asie du Sud a été organisé à Lahore au Pakistan du 11 au 17 avril 2005 pour traiter en particulier des biens du patrimoine culturel. Des représentants des hautes instances des agences gouvernementales des pays de l'Asie du Sud, responsables pour la protection du patrimoine culturel (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka) y ont participé. En raison de contraintes organisationnelles et budgétaires, le contenu du plan d'action élaboré lors de cet atelier ne concerne que le patrimoine culturel.
9. Un autre atelier de suivi sous-régional concernant le suivi du rapport périodique en Asie centrale a été organisé à Almaty au Kazakhstan, du 31 octobre au 4 novembre 2005. Quatre Etats parties de la sous-région y ont participé (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan). Un plan d'action pour l'amélioration de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au sein de la sous-région a été adopté par les participants. Une haute priorité a été donnée aux activités suivantes :
  - a) Propositions d'inscription de biens du patrimoine naturel ;
  - b) Propositions d'inscription en série pour la Route de la soie de l'Asie centrale ;
  - c) Propositions d'inscriptions en série pour l'art rupestre de l'Asie centrale (pétroglyphes).
10. En janvier 2006, le plan d'action a été appliqué par les hautes autorités des cinq pays de l'Asie centrale. Un atelier sous-régional pour les inscriptions en série concernant la Route de la soie est actuellement en cours de préparation. Afin d'adopter une stratégie et une modalité commune pour la préparation de ces inscriptions en série, l'atelier se tiendra en octobre 2006 à Samarkand en Ouzbékistan.

## C. Sous-région Asie du Nord-est et du Sud-est

11. L'atelier sous-régional concernant le suivi du rapport périodique pour le patrimoine mondial culturel en Asie du Nord-est et du Sud-est s'est tenu du 12 au 16 décembre 2005, à Malacca en Malaisie. Environ cinquante participants de quatorze Etats parties de l'Asie ainsi que des observateurs y ont assisté. Il est important de souligner que des observateurs de Brunei Darussalam et de Singapour ont participé pour la première fois aux activités de l'UNESCO concernant la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Un plan d'action pour le suivi du rapport périodique de l'Asie du Nord-est et du Sud-est a été élaboré lors de cet atelier et adopté par les autorités nationales compétentes. Parmi les résultats les plus intéressants de cette réunion :
  - a) Des propositions d'organiser des séries d'ateliers sous régionaux et/ou nationaux concernant la gestion du tourisme durable en Asie du Nord-est et du Sud-est, avec pour axes principaux les flux de visiteurs et la signalétique des sites ;
  - b) L'intégration de la gestion des risques au sein de la politique actuelle de conservation du patrimoine culturel, l'utilisation des ressources et expertises nationales aussi bien que locales concernant l'analyse des risques de catastrophe, l'organisation, la mitigation et les capacités de réaction, aussi bien pour les biens en général que plus spécifiquement pour les biens du patrimoine mondial ;
  - c) L'identification d'un certain nombre de questions éventuelles concernant des propositions d'inscription en série et des inscriptions transfrontalières de la région Asie-Pacifique, telles que les routes culturelles de la Route de la soie, les Montagnes sacrées et une étude concernant la planification de la gestion pour les biens du patrimoine culturel.

## D. Le suivi

12. L'exercice du rapport périodique permet d'identifier les besoins et priorités qui s'imposent aux pays concernés afin de mettre en œuvre, seul ou collectivement, les activités définies dans les plans d'action. Ces dernières respectent les quatre objectifs stratégiques établis par le Comité, ainsi que ses recommandations qui furent adoptées dans l'exercice du rapport périodique de l'Asie-Pacifique en 2003. Chaque Etat partie de la région devra identifier, dans le cadre de ces plans d'action, ses propres priorités et les mettre en œuvre dans les années qui suivent et ainsi établir un plan d'action « national » comme base de sa coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.
13. De plus, les Etats parties devront, dans les limites du possible, mettre en œuvre ces plans d'action au fil des prochaines années en s'appuyant sur leurs propres ressources, le Fonds du patrimoine mondial ainsi que sur d'autres sources extrabudgétaires. La création d'un organisme national de coordination pour le patrimoine mondial impliquant toutes les institutions concernées, les ONG et le secteur académique, au sein de chacun des Etats parties de l'Asie de l'Est, est un facteur clé pour évaluer et faciliter la mise en œuvre des objectifs mentionnés. L'établissement de ces points focaux concernant les activités du

patrimoine mondial au sein de chaque pays sera un atout important dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région.

14. Pour plus d'informations sur les plans d'actions concernant le suivi des Rapports périodiques adoptés lors des ateliers sous-régionaux, veuillez consulter les documents disponibles à l'adresse Internet suivante: <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>.

<b>Activités de suivi prévues</b>	
<p>1. La mise en œuvre des plans d'actions nationaux et sous-régionaux adoptés lors des ateliers sous régionaux, visant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La création d'un organisme national de coordination pour le patrimoine mondial impliquant toutes les institutions concernées, les ONG et le secteur académique ;</li> <li>b) La révision des déclarations de valeur universelle exceptionnelle des biens examinés lors de la première phase, incluant le réexamen et une éventuelle révision des limites et des zones de gestion de ces biens;</li> <li>c) La révision des Listes indicatives en vue de répondre en profondeur aux objectifs visant à établir une Liste du patrimoine mondial crédible et équilibrée ;</li> <li>d) L'élaboration des plans de gestion intégrés pour les biens du patrimoine mondial ;</li> </ul> <p>2. L'organisation d'ateliers de formation pour améliorer les compétences de conservation et de gestion dans la région, ainsi que l'élaboration d'études thématiques en collaboration avec les bureaux régionaux de l'UNESCO, les Organisations consultatives, des institutions régionales et les principales ONG internationales de conservation ;</p> <p>Les plans d'action adoptés devraient être mis en œuvre avec une attention particulière pour le renforcement des compétences des autorités locales et nationales impliquées dans la conservation et la gestion du patrimoine mondial. L'évaluation des activités de formation entreprises pendant cette période devrait servir comme un des indicateurs de progrès des deux programmes du patrimoine mondial pour le suivi du rapport périodique.</p>	<p><b>A partir de 2006</b></p>

<p>3. La préparation du prochain cycle de l'exercice du rapport périodique du Comité du patrimoine mondial, en rapport avec les points focaux nationaux, les gestionnaires des biens concernés et les Organisations consultatives ;</p> <p>4. L'évaluation des résultats des programmes régionaux du patrimoine mondial.</p>	<p><b>2008-2009</b></p>
--	-------------------------

## II. Projet de décision

### Projet de décision : 30 COM 11D

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/11D,
2. Rappelant la décision 7 **EXT.COM 5D** adoptée à sa 7<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2004),
3. Prend note des résultats des réunions et activités sous-régionales 2004 et 2005 pour la mise en œuvre des programmes régionaux « Action Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial - Pacifique 2009 » ;
4. Demande aux Etats parties de l'Asie-Pacifique de mettre en œuvre les plans d'actions adoptés lors des réunions sous-régionales, en donnant la priorité à la création d'un organisme de coordination national pour le patrimoine mondial impliquant toutes les institutions concernées, les ONG et le secteur académique ;
5. Encourage vivement les Etats parties de l'Asie-Pacifique à renforcer la coopération régionale, y compris les partenariats et réseaux entre les pays de la région en vue d'appliquer les exigences de conservation du patrimoine mondial de la manière la plus efficace ;
6. Invite le Directeur général de l'UNESCO à renforcer les compétences du Bureau de l'UNESCO à Apia afin d'assister les Etats parties du Pacifique dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
7. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives de soutenir les Etats parties de l'Asie-Pacifique dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux et sous-régionaux ;
8. Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport à sa 31<sup>e</sup> session (2007) sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique.